

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 46/1955 (1955)

Artikel: Fribourg
Autor: Esseiva, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROISIÈME PARTIE

Chroniques scolaires

Fribourg

Avec *Traité*s pédagogiques, sociologiques, philosophiques du Père Girard, la société « fribourgeoise » d'éducation termine, cette année, la publication des œuvres du pédagogue célèbre, entreprise à l'occasion du centième anniversaire de sa mort en 1850. Dernier volume d'une série qui en comporte sept, les *Traité*s renferment divers rapports sur la méthodologie à l'école normale, l'enseignement mutuel et les écoles de filles. Sont joints à ces rapports, dont deux ont été écrits en allemand à l'intention des autorités lucernoises, un « parallèle entre la philosophie et la physique » et une « oraison funèbre de Louis d'Affry ».

Cet ouvrage complète le visage attachant et respectable du Père Girard. On y voit apparaître une fois de plus les traits nobles de cette belle figure, la bonté inépuisable d'un cœur généreux, et les constantes de sa pensée : haute culture humaniste, promptitude à tirer parti des circonstances pratiques, vues synthétiques de tout ce qui touche au domaine de l'école aux différents degrés, et surtout la magnifique constance de ses vues sur l'enseignement mutuel.

Une commission de maîtres et maîtresses, présidée par M. l'abbé Pfulg, a mis au point un nouveau « manuel de lecture » destiné au cours supérieur de l'école primaire, manuel qui, comme le septième volume des œuvres du Père Girard, a été publié ensuite par les soins de la Société d'éducation. Il s'agit d'une réédition, mais revue et améliorée, d'un volume épuisé. Particulièrement soignés du point de vue littéraire, illustrés de dessins attrayants, ces textes sont choisis de manière à, selon l'idée de Mgr Dévaud : « enraciner l'enfant dans son pays pour lui faire prendre conscience de sa vocation véritable. »

Selon la même procédure, la Société d'éducation éditera prochainement un manuel de géographie du canton de Fribourg. Le chroniqueur aura sans doute l'occasion d'en parler l'an prochain.

* * *

La classification du personnel de l'Etat terminée, le Conseil d'Etat s'est occupé, durant l'année écoulée, à trancher les recours interjetés contre cette classification. Les différents groupements du corps enseignant à tous les degrés s'étaient notamment adressés au Conseil pour demander

revision des règles les concernant. A l'heure actuelle, tous les recours ont été tranchés, et le nouveau système instauré l'an dernier peut être considéré comme définitif, jusqu'à la prochaine revision de la loi et de ses arrêtés d'exécution.

Les communes du canton ont, de par la loi, l'obligation de posséder un « fonds d'école » dont le revenu est destiné à former le traitement de l'instituteur. Les capitaux de ce fonds ne pouvaient, jusqu'à présent, être ni prêtés à la commune, ni confondus avec ses propres capitaux. Les projets de constructions scolaires se multipliant, le Grand Conseil a, par décret, donné au Conseil d'Etat la compétence d'autoriser les communes à utiliser les capitaux des fonds d'école pour financer leurs constructions. Pour être prises en considération, les demandes des communes doivent, toutefois, prévoir un plan de reconstitution des fonds. Cette mesure du Grand Conseil donne aux communes la possibilité de trouver à emprunter un argent bon marché ; elle soulage quelque peu leur budget scolaire au moment où de gros sacrifices doivent être consentis en vue de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

* * *

Parmi les événements touchant les écoles primaires du canton, et les écoles secondaires dites « du degré inférieur », relevons brièvement et sans trop d'ordre quelques faits saillants. Ils ne sont qu'un faible reflet de l'activité scolaire ; mais c'est le propre de cette activité de ne donner que peu de prise à une chronique :

M. Robert Loup, directeur de l'école secondaire de la Broye, à Estavayer-le-Lac, excellent pédagogue dont les lecteurs des *Etudes* se souviendront avoir lu, l'an dernier encore, un article sur l'enseignement du français, est mort en février dernier. M. Joseph Rey, professeur, assumait l'interim de la direction jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur en la personne de M. Hilaire Plancherel, un ancien maître de l'école, devenu depuis inspecteur scolaire de l'arrondissement de la Broye. Pour remplacer M. Plancherel, comme inspecteur, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Alfred Pillonel, maître régional à Domdidier, ce poste étant repris par M. Armand Fontaine, instituteur à Saint-Aubin.

A l'école secondaire des garçons de Guin, M. le curé Bertschy a été nommé directeur en remplacement de M. le curé Pellet, décédé.

La conférence des inspecteurs scolaires prépare actuellement un programme des écoles primaires. En cette matière, le canton de Fribourg vit depuis bien des années sous l'empire de la coutume plutôt que sous celui du droit positif, si l'on peut s'exprimer juridiquement à l'école : peu ou pas de querelles de méthodes ; chaque inspecteur s'occupe, sur le plan de l'action concrète surtout, des moyens d'obtenir de bons résultats. C'est toutefois dans le but de bien préciser quels doivent être, à l'heure actuelle, ces résultats que la conférence prépare son programme. Le chroniqueur pourra probablement en dire quelques mots l'an prochain. Il est possible d'affirmer, aujourd'hui déjà, qu'aucune révolution n'est en vue, mais plutôt une refonte des méthodes et une adaptation de celles-ci aux conditions sans cesse mouvantes de la vie.

L'école secondaire de la Gruyère, à Bulle, a eu cent ans cette année. Comme d'autres établissements scolaires, elle possède sur les hommes ce précieux avantage de pouvoir devenir vénérable sans vieillir.

L'Institut du Sacré-Cœur, à Estavayer-le-Lac, a fêté, lui, son cinquantième anniversaire. Comme l'Académie Sainte-Croix ou l'école supérieure de commerce, à Fribourg, l'Institut est un établissement libre qui, moyennant certains avantages, accepte le contrôle et la surveillance de l'Etat : celui-ci reconnaît certains des examens de l'Institut qui, de son côté, sert d'école secondaire de district en lieu et place de l'école officielle que l'Etat n'a, ainsi, pas besoin d'entretenir. Une section normale prépare, en outre, les futures institutrices aux examens du brevet primaire organisés par l'Etat. Chaque partie trouve donc son avantage à cet arrangement. A une époque où l'Etat monopolise tout, il est agréable de signaler un système libéral qui fonctionne le mieux du monde.

Pour succéder à M. Joseph Gogniat, directeur du Conservatoire-Académie de musique, le Conseil d'Etat a choisi M. Aloys Fornerod, critique musical et compositeur bien connu en Suisse romande. Il a nommé professeur de chant grégorien, de direction d'ensemble vocal et de solfège avant l'âge scolaire M. l'abbé Pierre Kaelin, et professeur de piano M^{lle} Marthe Burri.

Le programme du Conservatoire ne prévoyait pas, jusqu'à cette année, le cas d'élèves qui considéreraient les cours théoriques de musique comme le seul objet de leurs études. Pour remédier à cette lacune, deux nouveaux diplômes ont été créés, qui répondent aux besoins actuels : un certificat des branches théoriques, ou, dans certains cas, simplement certificat d'harmonie, contrepoint et fugue ; un diplôme de capacité pour l'enseignement des branches théoriques. Ces deux nouveaux parchemins rendront de bons services, au corps enseignant primaire principalement, celui-ci étant le représentant traditionnel de la musique — fanfare, société de chant, orgues — dans les villages.

* * *

Quarante-cinq élèves ont suivi les cours de l'Ecole Normale des instituteurs, durant l'année 1954/55. En juillet dernier, vingt-cinq d'entre eux, sans compter un outsider, ont passé avec succès les examens d'Etat pour l'obtention du brevet primaire. Pour ceux qu'intéresse l'origine des futurs instituteurs, on mentionnera que parmi ces 45 élèves, 18 étaient fils de paysans, 16 fils d'instituteurs, 4 fils de commerçants, 3 fils d'employés, 2 fils d'ouvriers, 1 fils de représentant de commerce, 1 fils d'artisan.

L'Ecole Normale est actuellement l'objet de nombreuses études auxquelles on a fait allusion dans les chroniques de 1954 et de 1953. Constructions nouvelles, prolongation des années d'études de quatre à cinq ans, entrée chaque année au lieu de chaque deux ans, comme jusqu'ici, tels sont les problèmes principaux qui sont débattus et à la veille de trouver leur solution. Se greffent sur ceux-ci d'autres questions fondamentales dont le propre est de passionner les esprits dès qu'on les soulève : l'Ecole Normale doit-elle être un internat ou un externat,

c'est-à-dire un séminaire, ou une simple section du Collège ? Faut-il persister, traditionnellement, à former les instituteurs dans une école spécialisée, ou faut-il, avec l'aide du Collège et de l'Université s'efforcer d'arriver aux mêmes résultats ? Le chroniqueur se gardera comme du feu d'ajouter son opinion à celles qui sont émises dans le canton actuellement. Tous ces problèmes trouveront d'ailleurs leur solution durant l'hiver prochain, pour le plus grand bien, on n'en doute pas, de l'avenir de l'Ecole Normale.

* * *

L'année qui vient de s'écouler était, pour le Technicum cantonal, la soixantième de son existence, puisque c'est en 1894 qu'il a commencé. A une époque où les exigences de l'artisanat et de l'industrie se font de plus en plus grandes, chaque année démontre mieux à quel point cet établissement est indispensable à la vie fribourgeoise, et combien ont été bien inspirés ses fondateurs.

Le Conseil d'Etat a nommé professeurs MM. Auguste Rody, maître de dessin, attaché déjà au Technicum en qualité de maître auxiliaire, et Charles Vez, jusqu'ici préparateur et maître de pratique. M. l'abbé Schneuwly, devenu secrétaire général d'UNDA, ayant résigné ses fonctions d'aumônier et de directeur de l'internat, la Direction de l'instruction publique a fait appel, pour lui succéder, aux Pères Salésiens de Dom Bosco dont l'ordre dirige avec grand succès de nombreuses écoles professionnelles florissantes. M. Paul Rolle, ingénieur, a été désigné en qualité de chef de l'atelier de mécanique. Il est, en outre, chargé des cours d'organisation industrielle et de machines-outils aux élèves de la section technique, ainsi que d'un cours de dessin de machines aux élèves de dernière année de l'atelier-école de mécanique.

Du rapport de M. Michel, directeur, qui vient de clore l'année scolaire, rapport qui relève le succès de plus en plus grand des différentes sections du Technicum, notons à nouveau — car on l'avait déjà fait l'an passé — l'importance accrue de l'école de chefs de chantier, dont les élèves sont très recherchés lorsqu'ils ont terminé leurs études.

Relevons également qu'à l'atelier de menuiserie un cours d'instruction pour experts aux examens de fin d'apprentissage des ébénistes s'est déroulé avec succès. Il convient enfin de dire un mot des cours industriels du soir qui, inaugurés l'an dernier, comptaient déjà 146 inscriptions cette année. L'utilité de ces cours est ainsi clairement démontrée, et la direction du Technicum a l'intention de les développer encore, afin qu'un plus grand nombre d'ouvriers et d'employés désireux de perfectionner leurs connaissances puissent en bénéficier.

* * *

Il n'y a pas eu, durant l'année écoulée, de changements dans le corps professoral du Collège qui avait la garde de 1317 élèves, dont 984 à Saint-Michel, 229 à Saint-Jean, et 104 à Bertigny. Le programme, en revanche, a subi une modification annoncée l'an dernier : les élèves de 5^e littéraire ont commencé à faire de l'anglais à raison de deux heures par semaine, sans pour cela renoncer au grec et au latin. La nouvelle

organisation atteindra progressivement les classes supérieures jusqu'en physique. L'an prochain, pour la première fois dans les annales du Collège, les bacheliers latin-grec auront une épreuve d'anglais au baccalauréat. Cette année, ils ont traduit pour la dernière fois un thème grec, cette discipline étant désormais supprimée du programme du baccalauréat. Les professeurs qui ont fait l'expérience de ce nouveau système se déclarent satisfaits du résultat. La confusion que certains prédisaient, par accumulation de trop de langues différentes à apprendre, ne semble pas à craindre.

La clôture de l'année scolaire a revêtu une solennité particulière, l'hôte d'honneur chargé de présider la distribution des prix étant le professeur Gonzague de Reynold, lauréat récent du prix Schiller et ancien de Saint-Michel. Ce fut pour M. le Recteur Cantin une occasion de se réjouir de pouvoir honorer le Collège en célébrant un glorieux ancien élève. Pour M. de Reynold, ce fut celle de rappeler ce qu'un écrivain et un grand historien doit à sa formation gymnasiale. Après avoir dit les dangers qui menacent le jeune intellectuel, la médiocrité et le dessèchement, il exprima en ces termes l'influence de ses années de collège sur sa carrière :

« Si j'ai évité ce danger, je le dois à la grande tradition humaniste qui, depuis sa fondation, est demeurée la marque de Saint-Michel. Sans le latin, je n'aurais jamais su le français. Sans le grec, je n'aurais su ce qu'est l'Europe... J'ai vécu, je vis encore sur ce fonds que m'a donné Saint-Michel, et je le retrouve en moi toutes les fois que j'ai besoin de creuser. »

L'Ecole supérieure de commerce pour jeunes filles, qui prépare au baccalauréat commercial, a célébré, comme l'Institut du Sacré-Cœur dont on parlait plus haut, le cinquantième anniversaire de sa fondation. C'est à la clairvoyance et à l'esprit d'entreprise du conseiller d'Etat Georges Python qu'on la doit ; c'est au dévouement et à la compétence des Révérendes Sœurs Ursulines qui, avec quelques professeurs laïcs, assurent l'enseignement à l'Ecole, que l'on doit son développement harmonieux et l'excellente réputation dont elle jouit. Profitons de cet anniversaire pour remonter 50 ans et relire en quels termes le Conseil d'Etat annonçait, en 1905, l'ouverture de cet établissement :

« Nous voudrions aujourd'hui... ajouter à nos institutions scolaires une section d'enseignement commercial destinée exclusivement aux jeunes filles. Nombre de jeunes personnes, après avoir absous l'école secondaire, s'en vont à l'étranger, comme institutrices ou à tout autre titre, chercher un avenir meilleur. Trop souvent surviennent des mécomptes. Il est du devoir des autorités publiques de procurer aux jeunes filles des positions dans le pays. Nous croyons que le commerce peut leur ouvrir de nouvelles carrières et profiter de leur collaboration. Notre but est donc de donner aux jeunes personnes une formation qui les rende aptes à la correspondance, à la tenue des livres et autres détails de l'exercice du commerce. »

Cinquante ans après, il est permis d'affirmer que ces tâches ont été pleinement assumées.

* * *

L'Université a compté, durant l'année scolaire 1954/1955, 1265 élèves au semestre d'hiver, et 1185 au semestre d'été. Sur les 1003 étudiants immatriculés du semestre d'été, 670 étaient des Suisses, les 333 autres appartenant à 44 nations étrangères. La Faculté de théologie en comptait 215, celle de droit et des sciences économiques 243, celle des lettres 256, et celle des sciences 289.

M. le professeur Oswald, élu recteur l'an dernier, a terminé la première année de son rectorat, et il reste donc en fonctions jusqu'en juillet 1956. Dans les décanats, le R.P. Spicq O.P., professeur d'exégèse du Nouveau Testament, succède au R.P. Michels comme doyen de la Faculté de théologie; M. Henri Deschenaux, professeur de droit civil, à M. Müller-Büchi, comme doyen de la Faculté de droit; M. Pierre-Henri Simon, professeur de littérature française, au R.P. Utz, comme doyen de la Faculté des lettres; M. Aloys Müller, professeur de physiologie, à M. Séverin Bays, comme doyen de la Faculté des sciences.

On a dit, l'an dernier, que jusqu'ici l'Université ignorait le principe de la limite d'âge des professeurs, et qu'un arrêté du Conseil d'Etat avait introduit celle-ci, avec effets dès la fin de l'année 1954/1955. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a été amené à accepter, en juillet, la démission de six professeurs, soit MM. Henri de Diesbach, Léonard Weber, Gaston Castella, Serge Barrault, Hans Schorer et Mgr Célestin Trezzini. En signe de reconnaissance pour les services rendus à l'Université, les démissionnaires ont reçu le titre de professeur honoraire.

Ont été nommés durant l'année : avec le titre de professeurs extraordinaires, les R.P. Cornelius Williams O.P. (morale spéculative), Joseph Henninger SVD (ethnologie) et M. Kurt Strebel (mathématiques); avec le titre de privat-docent, M. Edouard Studer (philologie germanique). Le Conseil d'Etat a, en outre, sanctionné la promotion au titre de professeur ordinaire de MM. Basilio Biucchi, Willy Büchi et Giuseppe Billanovich, respectivement professeurs d'économie nationale théorique, d'économie nationale pratique et de littérature italienne.

Le corps enseignant a déploré la mort du R.P. Deman, professeur de morale spéculative, et de M. Hermann Gamma, chargé de cours à l'institut de botanique.

Un nouvel Institut a été créé à la Faculté des sciences, par division en deux d'un Institut, la chimie physiologique se séparant de la physiologie proprement dite. Le professeur Werner Schuler en est le directeur, le professeur Muller restant, de son côté, directeur de l'Institut de physiologie. Cette mesure a pour but d'assurer, dans une discipline en plein essor, le développement rapide de l'enseignement et de la recherche. Notons, en outre, que ces deux instituts préparent, pour l'automne 1955, un congrès international d'angéiologie pour lequel un grand nombre de participants est d'ores et déjà annoncé. Le chroniqueur aura, sans doute, l'occasion de revenir l'an prochain sur cette importante manifestation scientifique que l'Université de Fribourg a le grand honneur d'organiser.

A la suite de la démission de MM. Barrault et Castella, professeurs d'histoire, un regroupement de la section historique de la Faculté des lettres est à l'étude. Les problèmes à résoudre ne sont pas seulement

scientifiques, mais linguistiques, l'enseignement de l'histoire se faisant en français et en allemand, sans toutefois que la même période soit professée en deux langues. A l'heure actuelle, il est cependant encore trop tôt pour donner le résultat final des études entreprises.

L'Université américaine de Georgetown, où se préparent à leur carrière les futurs diplomates d'outre-Atlantique, a conclu un accord avec celle de Fribourg : le programme d'études de Georgetown prévoyant que les étudiants doivent passer deux semestres de celles-ci dans une Université d'Europe, c'est Fribourg qui sera cette Université. Elle recevra, dès l'automne, une quinzaine d'étudiants, qui fréquenteront principalement les cours de sciences économiques. Pour les recevoir, le Foyer Saint-Justin s'est agrandi, et les nouveaux venus y trouveront une organisation analogue aux « colleges » de leur pays. Un professeur de Georgetown accompagnera ce premier contingent, le R.P. Yates, qui enseignera les sciences économiques avec le titre de professeur invité.

L'Institut de pédagogie et de psychologie appliquée a organisé, en juillet, un cours de vacances consacré à l'adolescence et à ses problèmes. Plus de 600 participants appartenant à 14 pays différents, suivirent les exposés présentés par des professeurs au grand renom, venus de Suisse ou de l'étranger. Après avoir constaté que l'adolescence est autre chose qu'une évolution biologique, qu'elle est une période de construction de la personnalité, qu'elle est plus et mieux que le jeu de l'interaction des dispositions du sujet et des facteurs du milieu, de savants conférenciers étudièrent les meilleures manières d'aider le jeune à se préparer à donner la réponse que la vie attend de lui. D'autres examinèrent l'influence que le cinéma exerce sur lui, l'aide que l'école peut lui apporter, que ce soit l'école populaire, l'école professionnelle, l'école normale ou le gymnase. Enfin, le cours s'occupa aussi des difficultés que l'adolescent rencontre, et qui peuvent devenir pour lui occasion de crises. Les conférences étaient données en français, allemand et italien. Chaque jour, des séances de discussion permettaient à chaque participant de demander ou d'apporter des compléments d'information. A l'issue de ce cours, une résolution fut votée rappelant le droit à la liberté d'enseignement, et celui, pour les parents, de placer leurs enfants dans l'école de leur choix.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Département

Le Département de l'instruction publique a changé de chef. M. Albert Picot, après vingt-trois années de magistrature, dont neuf à la tête de l'instruction publique, ne s'est pas présenté aux élections du Conseil d'Etat de novembre 1954. Le 2 décembre, au cours d'une charmante réception d'adieu offerte au personnel du Département, aux membres du bureau du Sénat universitaire, aux directions d'écoles